

prorogation pourvu que les dépenses budgétaires de 1981-1982 soient réduites en fonction des dépenses qui seront effectuées en 1982-1983.

Je n'ai pas de réponse précise à donner au sujet des deux projets dont le député a parlé, mais je suis sûr que le ministre sera en mesure de lui fournir les renseignements demandés.

LE GRAIN—L'INDEMNISATION DES CÉRÉALISERS POUR LA PERTE DE REVENU OCCASIONNÉE PAR LA BAISSSE DES PRIX

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, il y a plus de sept mois, j'ai posé au premier ministre la question suivante:

Le premier ministre tiendra-t-il la promesse qu'il a faite d'indemniser les céréaliers de leurs pertes afin d'injecter plus d'argent dans l'économie rurale affaiblie par la sécheresse?

Le premier ministre avait répondu le 2 juin dernier que la question était à l'étude. Aujourd'hui, sept mois et dix-sept jours plus tard, l'indemnisation des producteurs qui ont subi des pertes de revenu par suite de l'embargo céréalier est toujours à l'étude.

Aussi tard que le 10 décembre dernier, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a déclaré ce qui suit en réponse à une question qu'on lui avait posée:

En ce qui me concerne, nous avons l'intention de tenir notre promesse. Comme je le disais l'autre jour à la Chambre, nous n'avons pas l'intention de passer outre toute entente conclue par le gouvernement précédent; il s'agit d'une promesse que nous comptons tenir.

Il est réconfortant de voir que le gouvernement fait des progrès après sept mois, mais tous les députés ici présents, ce soir, reconnaîtront que ces progrès sont fort lents. Revoyons brièvement où nous en sommes en ce qui concerne les pertes subies par suite de l'embargo céréalier.

Cet embargo a été décrété le 4 janvier 1980 pour appuyer les États-Unis qui protestaient contre l'intervention soviétique en Afghanistan. L'embargo sur 17 millions de tonnes de grain américain a eu pour effet immédiat celui de faire baisser les prix des céréales destinées à la consommation humaine et animale. Les pays qui approvisionnaient le marché soviétique se sont fait payer, par tonne, jusqu'à \$50 de plus que le prix exigé par les pays respectant l'embargo.

Tous ces facteurs ont entraîné des pertes substantielles pour la Commission canadienne du blé qui a dû servir d'instrument de la politique du gouvernement fédéral. C'est très important, car les agriculteurs canadiens financent la Commission canadienne du blé pour qu'elle vende, comme le stipule sa charte, «le maximum de blé au meilleur prix». En fait, les agriculteurs sont lésés par cet organisme qu'ils financent.

Il est facile à comprendre que cette situation a beaucoup déçu les agriculteurs canadiens ainsi que la plupart des députés, y compris des conservateurs de l'Ouest comme le député de Lisgar (M. Murta) qui a soulevé la question à la Chambre. Nous avons alors pu voir le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé, le sénateur Argue, faire toutes sortes de pirouettes pour dire que les ventes se maintenaient à leur niveau habituel. Elles varient entre 3 millions de tonnes, 3.3 millions de tonnes et 3.5 millions de tonnes, car elles ont enregistré une certaine augmentation.

● (2220)

D'autre part, le ministre des Affaires extérieures (M. MacGuigan) a insisté sur le fait que cet embargo élastique a tout de même limité le volume des ventes canadiennes à l'Union

L'ajournement

soviétique avant qu'il ne change d'attitude et ne décide que le gouvernement ne pouvait pas accepter ces restrictions imposées par les États-Unis. Mais le mal avait été fait. En ne vendant pas intensivement notre blé sur le marché soviétique, nous avons perdu des primes et presque tout le marché. Le marché soviétique est celui où nous vendons nos meilleures qualités de blé. Nous avons également perdu beaucoup d'argent. Le gouvernement fédéral a calculée combien nous avons perdu à maintes reprises mais il n'a jamais divulgué les chiffres.

Au cours de l'année, où nous sommes censés jouir d'une liberté d'information, façon libérale, je crois que nous sommes arrivés en 1984 3 ans trop tôt. Nous n'obtenons aucun renseignement. A mon avis, le gouvernement excelle dans le domaine du «nouveau parler» quand, d'une part il affirme que les agriculteurs seront indemnisés, qu'il y pense sérieusement, mais que, d'autre part, il ne donne pas la moindre indication du montant qu'il a l'intention de payer.

Nombre d'entre nous croient que le gouvernement va essayer d'escamoter une certaine somme entre les paiements définitifs pour la campagne de 1979-1980, annoncés le 8 janvier, et les paiements provisoires qui seront annoncés à la fin du mois. J'aimerais beaucoup que le gouvernement m'assure du contraire. Heureusement, nous avons eu quelques données officielles sur le montant des pertes subies.

L'Université de la Saskatchewan a réalisé une étude vers la mi-juillet. Selon cette étude, les pertes se sont élevées à 117 millions de dollars pour le blé et 9 millions de dollars pour l'orge entre janvier et juin dernier, ce qui représente une perte de 50c. le boisseau de blé, soit d'environ \$1,200 pour chaque détenteur de permis de l'Ouest, et il y en a 150,000. Ces paiements seraient fortement appréciés par de nombreux agriculteurs qui doivent non seulement faire face à des taux d'intérêt effrayants mais également, dépenser de fortes sommes d'argent en vue de la récolte de l'année prochaine et pour nourrir leur bétail.

J'aimerais poser à nouveau les mêmes questions au gouvernement: Quand va-t-il commencer à verser les indemnités? A combien s'élèveront-elles? Et comment en est-il arrivé à ce chiffre?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, au sujet de l'indemnisation j'ai informé la Chambre mardi soir dernier, en réponse à une question du même genre, que le gouvernement envisage d'indemniser les producteurs des pertes subies du fait de l'embargo céréalier partiel décrété contre l'URSS. Un rapport à cet effet, établi par l'administration, a été soumis aux ministres qui doivent prendre une décision prochainement.

Lorsque la question a été posée le 2 juin, le député a parlé de la sécheresse qui sévissait dans l'Ouest ainsi que des difficultés pécuniaires subies par les producteurs.

Tous les députés savent que la situation s'est notablement améliorée depuis le mois de juin. C'est ainsi qu'en juin le cours international du blé rouge de printemps de l'Ouest canadien, n° 1 qui était stocké à Thunder Bay se vendait \$197.56 la tonne ou \$5.38 le boisseau. Vendredi dernier le prix était passé à \$269.62 la tonne ou \$7.34 le boisseau. Cela représente une augmentation en sept mois de près de \$2 le boisseau. Les prix des autres céréales et graines oléagineuses sont également en hausse marquée. Les exportations dépassent le niveau record